DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU 12ème REGIMENT D'ARTIELLERIE DURANT DES TRAVAUX RACCORDEMENT AU RESEAU ENEDIS

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE:

- Article 1: A compter du lundi 29 août 2022 et jusqu'à la fin des travaux de raccordement au réseau ENEDIS, rue du 12ème Régiment d'Artillerie, au niveau du n°16,
 - la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores,
 - la circulation sera limitée à 30 km/h.
- Article 2: La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.
- <u>Article 3</u>: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 23 août 2022

Le Maire,

Bruno TOUSSAINT